

de la Communauté de Communes  
DE LA VALLEE D'OSSAU  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2015/42**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

L'An deux mille quinze et le jeudi 11 juin à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 4 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : M. CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, MOUNAUT, BOUTONNET, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

**Présents suppléants** : M. ASSIMANS

M. AUSSANT donne procuration à M. CASAUBON  
M. VISSÉ donne procuration M. MARTIN  
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT  
M. LABERNADIE donne procuration à Mme BARRAQUE



**Secrétaire de séance** : M. BARBAN

**OBJET : CULTURE - ÉTÉ OSSALOIS – ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS et AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ**

**RAPPORTEUR : JACQUES BOUTONNET, VICE-PRESIDENT ET M. BARBAN**

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau lance pour la première année l'Été ossalois, un programme de manifestations culturelles se déroulant de mai à octobre sur le territoire.

Ils exposent aux membres du Conseil communautaires les différents dossiers de subvention pour l'année 2015 dans le cadre de l'Été ossalois :

➤ Les Amis de l'Orgue Historique de Louvie-Juzon .....	4 800 €
➤ Iles et Ailes .....	1 500 €
➤ Histoire et Mémoire d'Ossau .....	500 €
➤ Office de tourisme d'Arudy .....	400 €
➤ Pierrine Gaston Sacaze .....	250 €
➤ Maison de la Montagne .....	2 000 €
➤ Terres de Mémoires et de Lutte(s) .....	250 €
➤ Simon Kansara / Mutation Narrative .....	1 500 €
➤ Auberge des Perchades .....	1 000 €

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (1 ABSTENTION : M. SANZ)

**ATTRIBUE et AUTORISE à VERSER** une subvention aux associations et autres personnes de droit privé, comme indiqué ci-dessus,

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2015 de la Communauté de Communes,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON